



Côtes d'Armor
le Département



**SAINT
BRIEUC
ARMOR**
AGGLOMÉRATION

communiqué de presse

Rennes, le 14/06/2019

Application de la réforme des études de santé à la rentrée 2020 sur les sites de Rennes et Saint-Brieuc

Les étudiants inscrits en PACES à l'Université de Rennes 1 pourront suivre leurs cours depuis Saint-Brieuc dès la rentrée 2019

Dans le cadre de la loi relative à la transformation et l'organisation du système de santé, l'Université de Rennes 1 s'engage à proposer de nouvelles formations à la rentrée 2020 et à étendre celles-ci sur le territoire breton. Sans attendre, et suite à une mobilisation importante de la communauté médicale du territoire briochin, du Département des Côtes d'Armor et de Saint-Brieuc Armor Agglomération, l'Université de Rennes 1 proposera aux étudiants volontaires inscrits en première année commune aux études de santé (PACES), de suivre, dès la rentrée 2019, tout ou partie des enseignements de la PACES depuis le campus de Saint-Brieuc.

Rappelons qu'à Rennes, environ 2/3 des étudiants inscrits en PACES suivent déjà les enseignements magistraux depuis quatre amphithéâtres connectés à celui où l'enseignant intervient ; il s'agira donc d'une **salle connectée supplémentaire localisée à l'Institut de formation des professionnels de santé (IFPS) de Saint-Brieuc dans laquelle sera dispensée l'intégralité des enseignements magistraux et des travaux dirigés.**

Les séances de tutorat hebdomadaires seront également assurées en visioconférence.

Les étudiants passeront le concours blanc, de même que le concours classant, à Rennes dans les mêmes conditions que les autres étudiants de la formation. Ils pourront choisir l'une des quatre filières proposées à Rennes (médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique). La possibilité d'intégrer la formation de masseur-kinésithérapeute à partir de la filière médecine leur sera également proposée dans les conditions d'accès actuelles.

Cette expérimentation bénéficiera aux premiers inscrits : les étudiants pourront en effet exprimer le souhait de suivre tout ou partie des enseignements de la PACES à Saint-Brieuc à la fin du processus dématérialisé d'inscription à l'Université de Rennes 1.

Le projet de loi adopté ce mardi 11 juin au Sénat va venir réformer en profondeur les études de santé pour être mieux adaptées aux connaissances, compétences et aptitudes attendues des futurs professionnels.

« La réforme des études de santé prévoit une diversification des profils recrutés tout en demeurant garantes d'un haut niveau d'exigence. L'Université de Rennes 1 a choisi d'appliquer cette réforme sur le site de Saint-Brieuc afin de renforcer l'attractivité des deux sites et leur offre de formation », explique Martine BONNAURE-MALLET, responsable de la PACES à l'Université de Rennes 1.

« Cette expérimentation vise à préparer la réussite de la réforme des études de santé et l'inscription durable sur le site de Saint-Brieuc, souligne David ALIS, président de l'Université de Rennes 1. À la rentrée 2020, l'université mettra en œuvre un nouveau dispositif à Saint-Brieuc avec des évolutions innovantes sur le plan pédagogique et numérique. »

Marie-Claire DIOURON, présidente de Saint-Brieuc Armor Agglomération, se félicite de cette décision qui « *permet de diversifier l'offre de formation sur le territoire de l'agglomération, qui plus est en médecine qui est un domaine à forts enjeux pour nos habitants. Grâce au travail et à l'implication des élus et professionnels des universités, des collectivités, de l'école d'infirmières et des médecins de l'hôpital, ce projet devient réalité. Il s'agit d'une très bonne initiative qui participe à l'attractivité du territoire et affirme la position centrale de Saint-Brieuc en Bretagne Nord* ».

Alain CADEC, président du Département des Côtes d'Armor, voit dans « *cette possibilité de suivre ses études de médecine à Saint-Brieuc, une reconnaissance des efforts déployés par le Département dans le cadre de sa politique de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Celle-ci vient renforcer l'attractivité du territoire costarmoricain pour laquelle nous œuvrons au quotidien dans le cadre de nos compétences, en particulier en faveur du sport, de la jeunesse, de la culture et des solidarités. Il est extrêmement important à nos yeux que les Costarmoricains puissent poursuivre leurs études supérieures en Côtes d'Armor.* »

Les détails pratiques relatifs à cette expérimentation sont disponibles sur le site de la faculté de médecine de l'Université de Rennes 1, où figure également une foire aux questions destinée à répondre aux interrogations des futurs étudiants et de leurs familles : medecine.univ-rennes1.fr

Une réunion d'information aura lieu le 26 juin 2019 à 18h30 à l'IFPS sur le Campus Mazier
2 Esplanade des Prix Nobel (accès par la rue Henri Wallon) à Saint-Brieuc

Renseignements : paces-scol@univ-rennes1.fr

Contacts presse

Martine Bonnaure-Mallet, responsable PACES
martine.bonnaure@univ-rennes1.fr
+33 2 23 23 43 58 | +33 6 11 88 67 36

Patricia Amé, responsable L2/L3 majeures Santé
patricia.ame@univ-rennes1.fr
+ 33 6 76 09 93 49